This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

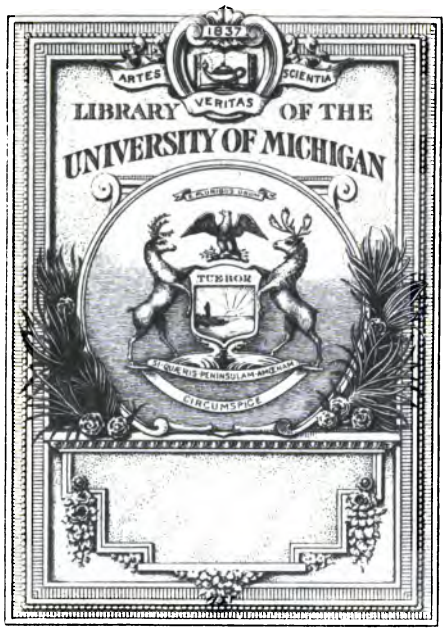
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

à Monsieur Lecoy de la Marche, hommage respectueux de l'auteur C.M. Briquet

DE LA VALEUR

DES

FILIGRANES DU PAPIER

COMME

MOYEN DE DÉTERMINER L'AGE

81

ET LA

PROVENANCE DE DOCUMENTS NON DATÉS

PAR

harles
oïse
C.-M. BRIQUET

Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome I, livraison 2.

GENÈVE
IMPRIMERIE ROMET, 26, BOULEVARD DE PLAINPALAIS
1892

237
B458d.

Libri
Champ.
12-6-23
9127

DE LA

VALEUR DES FILIGRANES DU PAPIER

COMME MOYEN DE DÉTERMINER

L'AGE ET LA PROVENANCE DE DOCUMENTS NON DATÉS

L'importance des filigranes n'a échappé à aucun des nombreux auteurs qui se sont occupés du papier. L'un d'eux, parmi les plus compétents, Huillard-Bréholles [2], s'exprimait, à cet égard, il y a une vingtaine d'années dans les termes suivants : « L'histoire des filigranes, suivant une classification méthodique de ces marques de fabrique, pouvant servir à faire reconnaître la provenance des papiers, est encore à écrire. Elle serait aussi intéressante pour l'industrie que pour l'étude de la paléographie elle-même. »

Effectivement, l'examen de ces marques doit permettre de reconstruire l'histoire de l'industrie papetière, industrie importante par le nombre de bras qu'elle a occupé, plus importante encore parce que, depuis plusieurs siècles, elle a le privilège de fournir à la pensée humaine la matière qui lui sert de véhicule et qui lui permet de franchir, sans altération, et l'espace et le temps.

D'autre part, un recueil de filigranes doit donner un moyen de fixer la date appproximative et la provenance de documents non datés manuscrits, imprimés, dessinés ou gravés. Plusieurs bibliophiles ont utilisé, dans ce but, les marques du papier, mais leurs conclusions, s'appuyant sur une base trop étroite, ne présentent pas toujours un degré satisfaisant de probabilité. L'idée est juste,

[2] *Musée des Archives Nationales, à l'hôtel Soubise,* publié par la Direction des Archives nationales, Paris, 1872, p. 186.

mais on a souvent voulu la mettre en pratique avant d'avoir réuni des matériaux suffisants. Par cette hâte, on l'a discréditée, et bien des personnes se demandent actuellement quelle valeur il convient d'attribuer aux marques du papier. M. Anatole de Montaiglon écrivait tout récemment : « La question des filigranes de papier est fort intéressante, mais des plus obscures, et le sera longtemps encore..... A part certains cas, où les preuves, tirées du filigrane sont indiscutables, il n'est encore le plus souvent qu'une énigme au lieu d'un éclaircissement [1]. »

Il nous a paru possible, non pas de dissiper tous les doutes, ni de donner à la question des filigranes une solution absolue, mais de l'aborder avec des données nouvelles et précises, à l'aide de chiffres, au moyen d'une sorte de statistique qui manquait jusqu'ici.

Toute feuille de papier filigrané porte en elle-même son acte de naissance, le difficile est de le déchiffrer. Rappelons, en effet, qu'une telle feuille a reçu l'empreinte de la forme sur laquelle elle a été faite ; c'est donc un objet moulé, comme une médaille ou une monnaie, dont tous les exemplaires sont semblables entre eux. Or, une forme à papier est promptement mise hors de service ; sa durée moyenne ne dépasse pas deux ans. Lorsqu'elle est usée, elle est remplacée par une autre, qui n'est jamais absolument identique à la précédente ; elle en diffère par la vergeure, par le nombre et l'écartement des pontuseaux, par les contours ou les dimensions du filigrane ou par la position qu'occupe ce dernier sur la forme. Pour pouvoir préciser la date de fabrication d'une feuille de papier, il ne suffit donc pas qu'elle porte un filigrane analogue à celui d'un papier d'une date connue ; il faut que les deux filigranes soient identiques, placés au même endroit de la forme, il faut que le format, la vergeure et les pontuseaux des papiers comparés soient les mêmes. Il convient encore de rappeler que, dans la fabrication du papier, on se sert toujours simultanément de deux formes et que, bien qu'exactement contemporaines, ces deux formes offrent toujours quelque dissemblance.

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* Paris, 1888, n° 1, p. 66.

Si l'on voulait relever toutes les variantes des filigranes, on entreprendrait une tâche absolument irréalisable. Elle serait, en outre, hors de proportion avec l'utilité que pourrait offrir un pareil recueil, et cela d'autant plus que le papier fabriqué une année a pu n'être et n'a souvent été, en réalité, employé que quelques années après.

Les formes à papier, en se succédant les unes aux autres, n'ont, en général, varié que graduellement, de sorte qu'en pratique il suffit de ne relever les variétés différentes du même filigrane que lorsqu'elles s'écartent d'une manière sensible les unes des autres, c'est-à-dire tous les cinq ou dix ans environ.

Même ramené à ces proportions plus modestes, un recueil de filigranes devient si considérable qu'il est presque impossible de songer à le publier. Toutefois, nous avons commencé à constituer ce recueil et nous l'avons fait sans plan préconçu, nous donnant simplement pour tâche de relever, dans chaque localité visitée, les filigranes des papiers qui y ont été employés dès les temps les plus anciens jusque vers le milieu du XVIIe siècle, en nous attachant exclusivement, cela va sans dire, à des documents de date certaine.

Ce travail fait connaître le rayon géographique d'une part, et de l'autre, l'espace de temps dans lesquels chaque espèce de papier a été employé. Ces deux résultats offrent, l'un et l'autre, de l'intérêt : le premier facilite les recherches historiques tendant à fixer la situation des moulins à papier qui employaient ces marques; le second permet de déterminer approximativement la date de papiers munis de filigranes semblables. A ce dernier point de vue, il est intéressant de constater que si quelques filigranes ont eu un temps d'emploi fort long, le plus grand nombre d'entre eux n'a été en usage que pendant une période relativement courte. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Après avoir constaté, dans des recherches antérieures, que l'industrie papetière avait eu son plus ancien et son plus important siège en Italie, nous avons commencé notre travail par ce pays. Durant plusieurs séjours, nous avons visité les archives d'État de Gênes, Turin, Milan, Brescia, Mantoue, Venise, Bologne, Modène, Parme, Florence, Lucques, Pise, Sienne, Rome, Naples et Palerme, celles du Vatican et de quelques provinces, les archives

municipales d'une dizaine de localités, centres d'industrie papetière, enfin quelques-unes des plus importantes archives notariales et hospitalières (Gênes, Milan, Trévise, Bergame, Pistoie, Vicence, etc.). Nous avons pris de cette manière une idée générale des papiers italiens et nous en avons calqué les filigranes.

De toutes les immenses richesses qui ont passé sous nos yeux, nous n'avons, il est à peine besoin de le dire, tenu entre nos mains qu'un infime partie, soit environ dix mille volumes, portefeuilles ou liasses. C'est bien peu, dans un sens, il est vrai; c'est beaucoup dans un autre, car cet examen nous a permis de récolter, à partir de 1285 (date des plus anciens papiers filigranés), 8407 calques de filigranes notés 11,106 fois et qui constituent 7420 variétés différentes, que nous avons distribuées en 1226 groupes ou types bien caractérisés.

Sur ces 1226 types ou groupes :

403	ne se rencontrent qu'une fois ou qu'à une seule date, par conséquent en une seule variété.			
220	se trouvent en plusieurs variétés		pendant moins de	10 ans.
193	»	»	pendant 10 à	25 »
107	»	»	» 26 à	40 »
86	»	»	» 41 à	60 »
67	»	»	» 61 à	90 »
46	»	»	» 91 à	150 »
18	»	»	» plus de	150 »
86	enfin sont des groupes divisibles en de nombreux types, parce que ces marques sont accompagnées d'un second filigrane ou d'une contremarque. Nous les avons laissés de côté pour ne pas augmenter outre mesure le nombre des types ni celui des filigranes qui n'ont été rencontrés qu'une fois ou à une seule date.			
1226	types ou groupes.			

Ces chiffres démontrent qu'en Italie du moins — et ce pays n'a pas, croyons-nous, une situation spéciale dans l'industrie papetière — le changement et même le changement rapide des marques est la règle générale. Il est vrai que certaines familles de filigranes ont subsisté très longtemps : l'agneau pascal, la fleur de lis, l'aigle,

l'ange ont été employés pendant quatre ou cinq siècles; les lettres de l'alphabet, que l'on rencontre dès 1286, sont encore usitées de nos jours; mais les types, souvent fort nombreux, qui composent ces familles et qui ont chacun leurs traits distinctifs, n'ont pas été d'un très long emploi. Lorsque tel est le cas et que nous notons pour tel d'entre eux, pour les Trois monts par exemple, une durée de 146 ans, cela ne veut pas dire que le filigrane de 1360 soit semblable à celui de 1500, loin de là; cela signifie seulement que les modifications apportées à la forme ou aux dimensions des 150 variétés relevées appartenant à ce type l'ont été graduellement, qu'il n'est guère possible d'établir parmi elles de groupement rationnel et que, malgré de grandes différences, il faut laisser réunies toutes ces variétés comme appartenant à un même type.

En mettant de côté les 403 types rencontrés une seule fois et les 86 groupes qui pourraient être divisés en plusieurs types, il reste 737 types, dont 413, plus de la moitié, ont été employés pendant moins de 25 ans. C'est là un résultat qui, au point de vue de la détermination de l'âge d'un document, n'est pas sans valeur.

Nous avons entièrement laissé de côté les types rencontrés une seule fois ou à une seule date, parce que, comme dit le proverbe, « une fois n'est pas coutume, » et qu'il était impossible de les comprendre dans un calcul sur la durée d'emploi des filigranes. Il est permis de penser que ces types proviennent d'établissements qui n'ont eu qu'une durée éphémère ou qu'une faible production, mais cela n'enlève pas toute valeur à l'indication qu'ils fournissent. Ne pouvant pas comparer ces *unica* à leurs similaires d'Italie, puisque nous ne les y avons pas trouvés, il nous a paru intéressant de rechercher si quelques-uns d'entre eux n'auraient pas été signalés hors de ce pays, et s'il n'y aurait pas, par ce moyen, possibilité de calculer pendant combien de temps ces marques ont été usitées. Nous avons eu la satisfaction d'en rencontrer 30 qui sont dans ce cas, dont 15 reproduites par divers auteurs et 15 autres relevées par nous-même en Suisse, en France ou en Allemagne.

Sur ces 30 types, il s'en trouve :

2 relevés à l'étranger la même année qu'en Italie,
8 » à 1 an d'intervalle,
2 » à 2 ans »

4	relevés	à	3	ans	d'intervalle,
2	»	à	4	»	»
2	»	à	5	»	»
2	»	à	6	»	»
1	»	à	8	»	»
1	»	à	9	»	»
1	»	à	11	»	»
1	»	à	12	»	»
1	»	à	15	»	»
2	»	à	27	»	»
1	»	à	30	»	»

ce qui assigne à 27 types sur 30 une durée de moins de 16 ans. Ce résultat, dont il faut bien se garder de tirer des conclusions exagérées, confirme cependant, et pleinement, celui qui ressort du tableau précédent.

Une question importante s'est posée à nous dès le début de ces recherches. Le papier a-t-il été employé de suite après l'époque de sa fabrication ou est-on resté longtemps avant de s'en servir ?

Nous n'avons rencontré que trois fois des registres écrits à des dates évidemment de beaucoup postérieures à celles où le papier qui les compose avait été fabriqué. Le premier exemple en est fourni par le registre n° 66 des Lettere ad Uffiziali della Repubblica fiorentina des archives d'État à Florence, écrit de 1530 à 1531 sur des papiers du commencement du XVe siècle, très reconnaissables à leur vergeure et à leurs filigranes. Un second exemple analogue nous est présenté aux archives d'État à Sienne par le registre n° 260 du Consiglio Generale écrit de 1724 à 1793 sur du papier fabriqué près de deux siècles auparavant. Enfin un notaire de Trévise, du nom de Lancenigo, a employé de 1349 à 1351 des papiers fabriqués de 1310 à 1320. L'explication de ce dernier fait nous a été fournie par un volume de ce même notaire formé presque en entier d'actes relatant les achats faits par lui à ses collègues dans le notariat de nombreux recueils d'anciennes minutes. C'est évidemment là qu'il aura recueilli le papier blanc qu'il a utilisé lui-même pour la rédaction de ses actes.

En dehors de ces trois cas très caractérisés, nous en avons noté

18 autres dans lesquels des papiers ont été employés à une époque postérieure de 14 à 90 ans à celle de leur fabrication, ou, pour être plus précis, de leur usage habituel tel qu'on le déduit d'observations répétées faites dans d'autres localités d'Italie.

Les voici :

DÉSIGNATION DES FILIGRANES DE PAPIERS			OBSERVÉS AILLEURS	
employés à	en		Nombre de fois.	de à
Gênes...	1336	Nom de Pintavo. Z.	1	En 1308
Pise.....	1365	Étendard.	10	1330—1341
Lanzo...	1392	Cornet sans attache	8	1314—1347
Venise . .	1404	Ange nimbé, une croix à la main. . . .	6	1361—1375
Pistoie...	1412	Deux cercles traversés par une barre	158	1315—1406
Colle....	1427	terminée par une croix latine		
Prato....	1427	Fiole avec attache pour la pendre . . .	11	1338—1413
Vicence..	1431	Sirène.	16	1361—1401
Naples . .	1453	Lettre P majusc. surmontée d'une croix.	13	1369—1394
Lucques.	1472	Cloche encastrée dans un joug triangulaire	26	1330—1407
Palerme .	1477	Chien épagneul.	4	1400—1415
Florence.	1519	Échelle	29	1450—1484
Volterra.	1522	Lunettes ou besicles.	6	1431—1468
Florence.	1529	Char à deux roues.	65	1414—1490
Ferrare..	1561	Ange de l'Annonciation filigr. double avec la Vierge.	5	1536—1544
Id....	1576	Écu porté par un quadrupède, dans un cercle.	10	1528—1537
Salerne..	1589	Colonne couronnée.	21	1451—1499
Lucques.	1598	Arbalète dans un cercle surmonté d'une fleur de lis	3	1523—1557

Dans nombre de cas, la discordance entre la date d'un document et le papier sur lequel il était écrit s'est expliquée par le fait que le document en question n'était point un original mais une copie, ou bien par suite d'une erreur matérielle : une date incomplète, mal écrite, mal lue ou inexactement reproduite au dos d'un volume par un employé. Citons, parmi de nombreux exemples, les deux premiers registres des comptes de l'hôtel de la maison

de Savoie, aux archives de la Cour à Turin, qui portent les dates de 1278 et de 1297, tandis qu'ils sont sur du papier de la première moitié du XVe siècle : l'inventaire de 1303 des biens de l'œuvre de saint Jean-Baptiste à Pise, qui est écrit sur du papier de 1340 environ; aux archives de Marseille, le registre B 1822, comptes de la Claverie d'Aix, indiqué comme étant de 1308, qui doit être en réalité de 1368.

Dans des circonstances beaucoup plus fréquentes, nous avons eu, au contraire, le plaisir de pouvoir vérifier le très rapide emploi et la grande diffusion, tant en Italie qu'au dehors, des papiers fabriqués à une date donnée. Tel est le cas de ceux du commencement du XIVe siècle, filigranés au nom de quelques fabricants probablement originaires du district de Fabriano. Ces papiers reproduisent vingt-quatre noms (dont quatre douteux ou illisibles) que nous avons notés 85 fois en Italie sur des documents écrits entre 1305 et 1317 à Fabriano, à Bologne, à Gênes, à Pise, à Sienne, à Fano, à Pistoie, à Florence et à Venise, puis hors d'Italie, à Avignon en 1308, à Francfort sur le Mein et dans l'Artois en 1312, en Provence à une date incertaine (entre 1306 et 1336), enfin dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève (ms. grec n° 32). Une seule fois, exceptionnellement en 1336, à Gênes.

Les exemples suivants ont été choisis intentionnellement à différentes époques :

1° L'équerre, en forme de L majuscule, relevée en 10 variétés notées 32 fois de 1315 à 1331 (en 17 ans) à Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Lucques, Pistoie, Florence, Trévise, Palerme, en Provence et en Bourgogne.

2° Un demi-griffon, d'un type spécial, relevé en 6 variétés notées 10 fois de 1345 à 1351 (en 7 ans) à Bénévent, Gênes, Trévise, Pistoie, Bologne, Dijon et Bourges.

3° Un cheval avec une bride terminée en anneau, relevé en 8 variétés notées 11 fois de 1366 à 1378 (en 13 ans) à Gênes, Pise, Pistoie, Venise, Maguelone, Lyon, Gex et Neuchâtel.

4° Un soleil à huit rayons flamboyants, relevé en 2 variétés notées 8 fois de 1388 à 1400 (en 13 ans) à Pignerol, en Dauphiné, en Savoie, dans le Pays de Vaud et en Valais.

5° Deux clefs en sautoir avec poignées évidées en forme de cœur, relevées en 9 variétés notées 34 fois de 1415 à 1439 (en

25 ans) en Piémont, en Savoie, en Bresse, à Lyon, à Genève, en Valais et en Provence.

6° Une sainte ou religieuse tenant une croix à la main, relevée en 12 variétés notées 37 fois de 1423 à 1443 (en 21 ans) à Bergame, Sion, Berne, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, Bâle, Saint-Gall, Coire et dans le Vorarlberg.

7° Un raisin entouré de pampres, relevé en 3 variétés notées 7 fois de 1449 à 1465 (en 17 ans) à Verceil, Biella, Draguignan, Lyon, Nyon, Zurich et Saint-Gall.

8° Un écu au lion chargé d'une bande, noté 6 fois de 1498 à 1502 (en 5 ans) à Sienne, Florence, Rome et Andrinople.

9° Une sirène, relevée en 8 variétés notées 12 fois de 1547 à 1563 (en 17 ans) à Gênes, Lucques, Catane et Lyon.

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, suffisent pour illustrer le sujet et pour montrer le parti que l'on peut tirer de certains filigranes.

Si les filigranes ont, à notre avis, une réelle valeur pour fixer l'âge d'un document, ils donnent des indications moins précises sur la provenance de ce dernier. La marque, en effet, ne renseigne que sur l'époque et le lieu de la *fabrication* du papier, mais elle ne donne aucune lumière sur la localité où il a été consommé. Si le papier, comme l'expérience le montre, a été habituellement employé peu de temps après sa fabrication, il a été, en revanche, consommé très loin de son lieu d'origine. On a de nombreux exemples et à toutes les époques de ce transport du papier à de grandes distances. Tantôt le désir d'avoir un article d'une qualité supérieure, ou au contraire un produit d'un prix inférieur, tantôt la guerre ou la peste, ou la sécheresse venant s'abattre sur la région qui alimentait ordinairement telle localité, toutes ces causes agissant avec d'autres plus ou moins cachées, ont amené le fait que nous constatons, c'est-à-dire l'emploi, soit habituel, soit exceptionnel, de papiers étrangers.

Tant que l'Italie fut la seule nation fabriquant le papier en Europe, il est naturel qu'on trouvât le sien partout, mais lorsqu'avec le XVe siècle son monopole de fait disparut et que des papeteries toujours plus florissantes s'élevèrent en France d'abord, puis en Allemagne, les produits italiens devinrent moins

abondants dans ces pays-là; ils y étaient, il est vrai, toujours goûtés et estimés pour leur supériorité, comme on apprécia plus tard les papiers de Hollande. Les artistes pour leurs dessins, les imprimeurs pour leurs gravures étaient exigeants et ne trouvaient souvent que fort loin des papiers ayant les qualités requises. Quant aux typographes, on sait assez quelle importance plusieurs d'entre eux mettaient à se procurer de beaux et bons papiers pour n'être pas surpris qu'ils en tirassent de l'étranger. Aussi trouve-t-on au XVe siècle et au commencement du XVIe des filigranes semblables sur des livres sortis des presses de Turin, de Lyon, de Genève, de Bâle, de Mayence, de Cologne, de Nuremberg et d'Augsbourg. Les papiers de Venise au XVIe siècle étaient répandus sur presque toute l'Europe. Nous ne voulons pas abuser des exemples, qu'il nous soit permis cependant de dire ce qu'il en est pour les deux seules marques du XVe siècle dont la provenance et l'authenticité avec dessins à l'appui soit attestée par des documents officiels. Le premier de ces filigranes [1] est une couronne et le privilège d'en marquer son papier fut reconnu en 1467 à Thomas de Canapicio de Pignerol. Nous avons retrouvé les produits à cette marque, à Pignerol, à Suze, en Provence, à Lyon à Chalon-sur-Saône, à Genève, à Berne, à Munster en Argovie, à Sion et à Palerme entre 1437 et 1493.

Le second est une tête de bœuf au museau duquel pend une tige terminée par un écu triangulaire. Le droit de se servir de cette marque avait été reconnu à Barthélemy de Scantio, de Brescia, en 1473 et plus tard vers 1511 à ses deux fils [2]. Dans cette seconde reconnaissance, il est dit que la famille de Scantio se servait de ce filigrane depuis plus d'un siècle, ce qui en ferait remonter l'usage à 1410 environ. Quoi qu'il en soit, le papier à cette marque que l'on voit usité à Brescia dès 1424 se retrouve jusqu'en 1520 à

[1] Nous devons cette précieuse indication à M. le chevalier Vaira, archiviste à Turin, et nous l'en remercions. La couronne se trouve dessinée dans le minutaire d'Étienne Laborier, notaire ducal, en tête de la concession du privilège, daté du 5 mai 1447.

[2] Le dessin de cette tête de bœuf très caractéristique figure dans les « Atti dei Rettori » et accompagne le texte de la concession accordée en date du 9 avril 1473. Tous nos remerciements à M. l'archiviste G. Livi qui a bien voulu nous signaler cet intéressant document.

Venise, Genève, Nyon, Villeneuve, Neuchâtel, Bâle, Saint-Gall, Nuremberg et Augsbourg.

Ces deux cas ne sont nullement des exceptions; bien au contraire, il serait aisé de citer d'autres marques qui ont eu une extension plus vaste.

Nous reconnaissons que tous les papiers n'ont pas eu la position exceptionnelle dont les papiers italiens ont joui au XVe et au XVIe siècle et que leurs filigranes ne se rencontrent pas aussi loin de leur lieu d'origine; il est certain cependant que les papiers de Champagne d'abord, ceux d'Angoulême plus tard, ceux de Hollande enfin, pour ne parler que des plus connus, se sont écoulés à de grandes distances et que, dans divers pays et en divers temps, certaines fabriques ont réussi à donner à leurs produits une supériorité qui les a fait rechercher au delà de leur voisinage immédiat.

Il sera donc toujours nécessaire de se rendre compte des relations commerciales habituelles et exceptionnelles d'une localité avant de se prononcer sur la provenance de papiers qu'on suppose y avoir été employés.

Il est temps de terminer et de tirer de cette étude les deux conclusions suivantes :

1° Les filigranes dont le papier est muni fournissent un moyen facile de déterminer, avec une précision assez grande, l'âge d'un document non daté.

2° Ils permettent aussi, mais en usant de circonspection et sous certaines réserves, d'en fixer la provenance.